

MAIRIE DU 7^e ARRONDISSEMENT

CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

PV N° 10/07/15

PROCÈS-VERBAL

*Sous forme de compte rendu de la réunion du
Conseil d'arrondissement du 30 novembre 2015*

Le lundi 30 novembre 2015, à 18h30, les membres du Conseil du 7^e arrondissement de Paris se sont réunis dans la salle du Conseil, sur convocation adressée individuellement à chacun des conseillers par Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement, le mardi 24 novembre 2015 pour l'ordre du jour en application du Code général des collectivités territoriales et notamment des articles L.2121-7 et s, L.2511-3 et s.

Publication de l'ordre du jour a été faite à la même date sur le panneau de la Mairie prévu à cet effet.

Etaient présents :

Monsieur Pierre BAILLOT D'ESTIVAUX, Monsieur René-François BERNARD, Madame Marguerite CHEVREUL, Madame Rachida DATI, Madame Emmanuelle DAUVERGNE, Madame Capucine EDOU, Madame Josiane GAUDE, Monsieur Thierry HODENT, Madame Philippine HUBIN, Monsieur Olivier LE QUERE, Monsieur Christophe POISSON

Etaient absents et excusés :

Madame Laurence AMAND ayant donné pouvoir à Monsieur Thierry HODENT ;

Monsieur Christian LE ROUX ayant donné pouvoir à Madame Rachida DATI ;

Monsieur Yves POZZO di BORGIO ayant donné pouvoir à Monsieur René-François BERNARD ;

Madame Emmanuelle DAUVERGNE est arrivée à 18h38, elle a pris part au vote de l'affaire 07 2015 046 et toutes les affaires suivantes.

Avant de débiter la séance, Madame le Maire souhaite rendre un hommage aux victimes des attentats du 13 novembre 2015. Le 7^e arrondissement déplore une jeune victime, Chloé BOISSINOT, originaire de Château Larcher dans la Vienne, qui résidait rue Fabert. Elle a été tuée au « Petit Cambodge », rue Alibert, dans le 10^e arrondissement. Elle aurait eu 26 ans le 20 novembre. Ses obsèques ont rassemblé, dans la cathédrale de Poitiers le 24 novembre dernier, plus de 1 500 personnes.

Madame le Maire indique également avoir été systématiquement informée des événements survenus le 13 novembre par la Maire de Paris et le Ministre de l'Intérieur.

Madame le Maire a reçu de nombreuses demandes liées à la sécurité, notamment pour les établissements accueillant du public : les écoles, les crèches, le conservatoire. La Mairie du 7^e arrondissement a pu bénéficier de dispositifs renforcés. Olivier LE QUERE a pris contact avec la Préfecture de police pour cela. Les écoles bénéficieront de rondes mobiles de proximité. Des lettres ont été envoyées à tous les parents d'élèves ou d'enfants inscrits dans un établissement public, pour les en informer. Madame le Maire et Thierry HODENT restent en contact avec les directeurs et directrices d'écoles.

Madame le Maire indique avoir fait déplacer, à la demande de parents d'élèves, les panneaux électoraux pour les élections régionales des 6 et 13 décembre situés devant l'école polyvalente de la rue Chomel. Un accord a également été trouvé avec la proviseure du lycée Gustave Eiffel, mitoyen de l'école Camou qui compte deux bureaux de vote, pour limiter l'extension des panneaux électoraux devant la façade du lycée.

Madame le Maire a enfin demandé au Premier Ministre, Monsieur Manuel VALLS, de rouvrir à la circulation des voitures et des piétons les rues de Varenne et Babylone, dont la fermeture porte préjudice aux commerçants.

Madame le Maire demande d'observer une minute de silence en mémoire des victimes des attentats du 13 novembre et de se lever.

[Une minute de silence est observée.]

1 – Désignation du secrétaire de séance. 07 2015 044

Rapporteur : Mme Rachida DATI

Après avoir informé de la réception d'un pouvoir de Laurence AMAND pour Thierry HODENT, d'un pouvoir de Christian LE ROUX pour elle-même et d'un pouvoir d'Yves POZZO di BORGO pour René-François BERNARD, Madame le Maire propose de désigner comme secrétaire de séance Philippine HUBIN, et, comme secrétaire auxiliaire, Nathalie BADIER.

Cette proposition est adoptée à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération
07 2015 044

Pour : 13 (dont 3 pouvoirs écrits)
Contre : /
Abstention : /
Ne prend pas part au vote : /

2 - Approbation du Procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du 2 novembre 2015. 07 2015 045

Rapporteur : Mme Rachida DATI

Madame le Maire précise que toutes les observations ont été prises en compte, le procès verbal de la séance du lundi 2 novembre 2015 est donc adopté.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération
07 2015 045

Pour : 13 (dont 3 pouvoirs écrits)
Contre : /
Abstention : /
Ne prend pas part au vote : /

3 - Convention de partenariat pour l'installation de dix ruches dans le jardin de la mairie du 7e arrondissement 07 2015 046

Rapporteur : Mme Rachida DATI

Madame le Maire indique que la convention proposée est issue de la demande d'un apiculteur. La Mairie du 7^e arrondissement a le privilège de disposer d'un jardin. Le bâtiment de la mairie sera accessible à l'apiculteur de 6h00 à 21h00 du lundi au samedi, et de 8h00 à 21h00 les dimanches et jours fériés.

L'intérêt de ce miel est pédagogique pour les enfants. Le produire à la Mairie du 7^e permettra de proposer de petites activités d'éveil le vendredi après-midi, entre le 1^{er} mai et le 30 juin, aux classes de CM1-CM2. Des ventes de charité pour des événements particuliers pourront être organisées, et du miel pourra être remis aux habitants lors de la célébration de leur mariage, avec la mention « Miel de la Mairie du 7^e ».

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération
07 2015 046

Pour : 14 (dont 3 pouvoirs écrits)
Contre : /
Abstention : /
Ne prend pas part au vote : /

4 – Communication du Maire de la programmation des Investissements d'Intérêt Local (IIL) du 7^e arrondissement au titre de l'exercice 2016

Rapporteur : Mme Rachida DATI

Madame le Maire indique que deux enveloppes ont été notifiées à la Mairie du 7^e arrondissement : l'une pour l'espace public et l'autre pour les équipements de proximité.

L'enveloppe pour l'espace public concerne l'ensemble des opérations consacrées exclusivement à la voirie dite secondaire et aux espaces verts.

L'enveloppe pour les équipements de proximité concerne les écoles, les établissements d'accueil de la petite enfance (crèches, haltes-garderies, jardins d'enfants), les équipements dits de jeunesse (centres d'animation, gymnases, conservatoires, bibliothèques), la Mairie d'arrondissement et la Maison des associations.

Toutes les opérations demandées ont été acceptées. Des opérations supplémentaires ont même été ajoutées grâce à un reliquat du budget participatif qui a été accordé pour l'avenue Duquesne, où le tapis de la chaussée sera refait pour 50.000 euros, et celui de la rue de Babylone, pour 52.705 euros.

Pour les équipements de proximité, la totalité des opérations demandées a été obtenue. Madame le Maire se félicite des nouveaux équipements de l'école Verneuil avec des tapis ludiques et d'éveil anti-dérapants, mais aussi un potager qui permet la cueillette de tomates, de pommes de terre, de haricots et de grenades.

5 – Adoption d'une convention d'occupation temporaire de salles municipales entre le Conseil d'Arrondissement du 7^e représenté par le Maire du 7^e et la Librairie Je(ux) lis là en vue d'autoriser la vente de livres à l'occasion d'un salon du livre des Tout-petits et de la Jeunesse. 07 2015 047

.Rapporteur : Mme Josiane GAUDE

Madame le Maire indique que le salon du livre des Tout-petits et de la Jeunesse rencontre un vrai succès, et qu'elle doit donner la possibilité aux libraires de vendre leurs livres à la Mairie du 7^e, dans l'intérêt des habitants de l'arrondissement.

Madame Josiane GAUDE indique qu'en application du Code général des collectivités territoriales, la présente délibération a pour objet d'autoriser le Maire du 7^e arrondissement à signer, avec la librairie *Je(ux) lis là*, une convention de partenariat en vue de l'organisation du Salon du livre pour les enfants âgés de 0 à 13 ans, dont l'accès est gratuit. Ce salon est organisé depuis 2010 par la Mairie du 7^e et a pour objet de faire découvrir ou redécouvrir le plaisir du livre aux enfants par des rencontres entre auteurs, dessinateurs, conteurs et habitants de l'arrondissement. L'objectif est de promouvoir la culture littéraire, permettre des rencontres entre les auteurs et les habitants avec leurs enfants, éveiller le goût de la lecture chez les tout-petits du 7^e, et proposer des animations autour du livre.

Dans le cadre de ce salon, la librairie *Je(ux) lis là* a sollicité l'autorisation de vendre des livres aux fins de couvrir une partie des dépenses qu'elle aura engagées à cette occasion (frais de personnel, de déplacement, animations proposées gratuitement). La Mairie du 7^e étant un équipement de proximité, le Conseil d'arrondissement est compétent pour définir les conditions particulières d'autorisation et autoriser le Maire à signer une convention de partenariat. Ce droit d'occupation, néanmoins, est conféré au titre présent à caractère précaire irrévocable.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération

07 2015 047

Pour : 14 (dont 3 pouvoirs écrits)

Contre :

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

6 - Subvention (11.600 euros) au Comité Sèvres Croix-Rouge 6e/7e pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2014 (7e) 2015 DDEEES 86

7 - Subvention (8.000 euros) au comité Saints-Pères Grenelle pour les illuminations de fin d'année 2015 (7e) 2015 DDEEES 271

Rapporteur : Mme Josiane GAUDE

Madame GAUDE demande de répondre favorablement au vote d'une subvention de 11.600 euros au Comité Sèvres Croix-Rouge (6^e/7^e arrondissements) pour les illuminations 2014, et de voter la subvention de 8.000 euros au Comité Saints-Pères Grenelle pour les illuminations de fin d'année 2015.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération

2015 DDEEES 86

Pour : 14 (dont 3 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération

2015 DDEEES 271

Pour : 14 (dont 3 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

8 – Réalisation de 8 kiosques aux abords de la Tour Eiffel (7e) – Principe de passation d'un marché de fournitures et pose - 2015 DDEEES 230

Rapporteur : Mme Josiane GAUDE

Madame le Maire a regretté dès son élection à la Mairie du 7^e en 2008 une trop grande hétérogénéité, non seulement des kiosques, mais aussi de l'ensemble des offres commerciales existantes sur le Champ de Mars et directement autour de la Tour Eiffel. Après débats avec la Mairie de Paris sur une harmonisation de l'offre commerciale, un accord a été trouvé concernant les kiosques installés directement aux abords de la Tour Eiffel. La Mairie de Paris a repris cette proposition, non sans difficulté. Madame le Maire indique que certains concessionnaires sont en tacite reconduction depuis 20 ans, voire 30 ou 40 ans. Il a donc fallu mettre fin aux concessions et prévoir de nouveaux appels à propositions.

Madame GAUDE indique qu'une trentaine d'étudiants en design et architecture ont travaillé à la demande de la Mairie de Paris à concevoir un kiosque de forme cubique de 6 m² au maximum, rappelant la Tour Eiffel. Le projet retenu est sur le thème du cuivre et de l'empreinte de la Tour Eiffel. Ces kiosques, auto-stables, de petites dimensions, avec une façade extérieure cuivrée, posés mais non ancrés au sol, pourront être retirés puis reposés en cas de nécessité. Ils seront aménagés à l'intérieur par les concessionnaires qui auront été retenus après appels à propositions.

Par ailleurs, pour harmoniser la localisation de ces nouveaux kiosques, il est envisagé de les installer par groupes de deux : un en activité de souvenirs, un autre en activité alimentaire, dans l'axe des quatre piliers de la Tour Eiffel.

Les appels à propositions pour les 8 kiosques seront d'un montant maximum de 600 000 euros. Ils seront publiés au cours du premier semestre 2016. Les candidats devront présenter un projet qualitatif et acquitter une redevance correspondant au site occupé et au potentiel commercial des kiosques.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération
2015 DDEEES 230**

Pour : 14 (dont 3 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

9 - Nouvelle dénomination de la Place de Fontenoy (7e) qui devient Place de Fontenoy – UNESCO. 2015 DGRI 73

10. - Vœu relatif à l'aménagement de la Place de Fontenoy et à l'organisation par l'UNESCO de visites des scolaires de l'arrondissement rattaché au projet de délibération 2015 DGRI 73 – V 07 2015 048

Rapporteur : M. René-François BERNARD

Madame le Maire indique qu'un vœu est déposé avec cette délibération s'il n'y a pas d'opposition d'un membre du conseil.

Madame le Maire rappelle que le projet de changement de dénomination avait provoqué un peu d'émoi auprès des riverains. Le Conseil de quartier Ecole Militaire a été consulté et a donné son accord.

Monsieur René-François BERNARD rappelle que lors de la dernière Assemblée générale de l'UNESCO le 16 novembre, l'organisation a fêté ses 70 ans. Cette proposition de dénomination de « Place de Fontenoy – UNESCO » rejoint celle de la station de bus attenante, dénommée « Fontenoy – UNESCO », de même que la station de métro « Ségur », porte la mention « Ségur – UNESCO ». Le Conseil de quartier s'est prononcé favorablement le 25 novembre dernier. Monsieur BERNARD rappelle que c'est le Général de GAULLE qui avait souhaité installer, non sans débat, cette institution des Nations Unies au plus près de l'Ecole Militaire.

Le Conseil de quartier a adopté un vœu avec deux propositions. La première demande de renouer les liens entre l'UNESCO et le 7^e arrondissement en proposant des visites aux enfants des écoles de l'arrondissement.

La seconde demande vise un réaménagement global de la Place Fontenoy et prévoit le déplacement du monument commémoratif de la guerre de 1870-1871 afin qu'il laisse la place à davantage de modernité.

Madame le Maire indique que le deuxième point est depuis longtemps en discussion avec la Mairie de Paris.

Concernant la première demande, Madame le Maire rappelle que la directrice générale de l'UNESCO, Madame Irina BOKOVA, a toujours regretté que l'UNESCO ne soit pas davantage partie prenante dans le 7^e, et que le 7^e ne soit pas plus impliqué dans la vie de l'UNESCO.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération
2015 DGRI 73**

Pour : 14 (dont 3 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au vœu n° V 07 2015 048

Pour : 14 (dont 3 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention :

Ne prend pas part au vote: /

11 - Nouveau règlement de voirie de la Ville de Paris – Approbation - 2015 DVD 129

12 - Vœu relatif à la mise en place et au suivi du nouveau règlement de voirie de la Ville de Paris rattaché au projet de délibération 2015 DVD 129 – V 07 2015 049

Rapporteur : M. René-François BERNARD

Madame le Maire indique qu'un vœu est déposé avec cette délibération s'il n'y a pas d'opposition d'un membre du conseil.

Monsieur BERNARD souligne que le vœu précise le contenu de la délibération présentée. Les changements dans le règlement de voirie concernent essentiellement les conditions dans lesquelles se font les chantiers des concessionnaires. Le système actuel ne fonctionne pas. Les concessionnaires alimentent financièrement un compte de tiers qui prévoit tous les aménagements devant être faits avant le chantier, et tous les aménagements de restitution de la voirie à l'état initial après le chantier.

Cependant, la Mairie de Paris n'obtient pas des concessionnaires les dates de fin de travaux, avec des délais qui s'allongent. En 2014, des travaux sur le réseau de gaz avaient lieu sur toute l'avenue de Saxe et l'avenue de Ségur : il a fallu un an pour combler les tranchées ouvertes.

Monsieur BERNARD rappelle également que l'organisation du compte de tiers alimente un budget, c'est-à-dire une trésorerie pour la Direction des Finances de la Mairie de Paris. La Mairie du 7^e arrondissement ignore si les fonds versés par les concessionnaires sont bien rendus à la Direction de la Voirie pour effectuer les travaux, payés à l'avance par les concessionnaires.

Madame le Maire regrette que le système actuel provoque des travaux laissés à l'abandon après la fin des interventions des concessionnaires.

Monsieur BERNARD indique que dans le règlement de voirie, la nouvelle méthode veut que les concessionnaires soient responsables de A à Z des travaux qu'ils engagent. Cela ne concerne d'ailleurs pas que les concessionnaires, mais aussi les promoteurs immobiliers.

Monsieur BERNARD souhaite être vigilant à l'interface, car le contrôle des travaux sera de la responsabilité de la Mairie de Paris. Elle doit avoir un droit de regard et d'évaluation, qui n'a jamais été appliqué suffisamment jusqu'à présent.

Madame le Maire souhaite un cahier des charges très précis des travaux futurs. L'information circule mal sur les maîtres d'œuvre et les maîtres d'ouvrage, le calendrier et les délais des travaux. C'est un minimum au regard des administrés qui paient des impôts locaux en conséquence.

Monsieur BERNARD propose d'adopter cette délibération qui consiste à mettre en œuvre ce nouveau règlement, assorti d'un vœu qui précise les éléments du cahier des charges. Des mesures d'adaptation technique seront nécessaires car les concessionnaires n'ont été avertis que mi-octobre du nouveau règlement au 1^{er} janvier 2016.

Madame Capucine EDOU souhaite connaître les raisons d'un délai de 2 ans pour la première évaluation de cette mise en œuvre, émis dans le vœu, qu'elle estime un peu court.

Madame le Maire indique que ce délai de deux ans est purement théorique. Dans la pratique, il ne sera pas possible d'attendre deux ans avant d'avoir un retour satisfaisant. Les demandes sont importantes et les délais de réponse de la DVD sont évidemment inférieurs.

Madame EDOU rappelle que 60% du temps du service de la voirie est consacré aux démarches administratives liées justement à ces comptes de tiers. Cette nouvelle organisation va donc permettre de dégager ce temps, et, dès lors, de pouvoir mieux piloter.

Madame le Maire estime qu'il est choquant que la Mairie de Paris, qui dispose d'un budget de 7 milliards d'euros, n'ait pas un contrôle de gestion efficace. La démonstration en a été faite sur la gestion des conservatoires.

Madame EDOU indique que les municipalités sont soumises à un contrôle extrêmement rigoureux, et ne peuvent pas présenter de déficit.

Madame le Maire regrette que ce ne soit pas le cas dans les municipalités socialistes.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération
2015 DVD 129

Pour : 14 (dont 3 pouvoirs écrits)
Contre : /
Abstention : /
Ne prend pas part au vote: /

Un avis favorable est donné à LA MAJORITE des votants au vœu n° V 07 2015 049

Pour : 13 (dont 3 pouvoirs écrits)
Contre : /
Abstention : 1 (Mme EDOU)
Ne prend pas part au vote: /

13 – Subventions (11.630 euros) fonds du maire en faveur de 12 associations du 7^e arrondissement. 2015 DDCT 133

Rapporteur : M. Christophe POISSON

Monsieur Christophe POISSON indique que les 12 subventions accordées à des associations du 7^e sont autant de projets très concrets, très locaux, qui vont fédérer un certain nombre de personnes à œuvrer pour chacune de ces associations. Trois critères apparaissent dans la sélection.

Premièrement, ces projets et ces associations concernent les administrés du 7^e.

Deuxièmement, le nombre de projets a été favorisé plutôt que des projets très importants qui peuvent trouver par ailleurs des sources de financement autres.
Troisièmement, les fonds du Maire ne sont pas là pour financer le fonctionnement de ces associations, mais pour financer de nouveaux projets.

Cela représente donc 11.630 euros au total, répartis entre 12 associations :

- Nomad'Echecs Club : 2.500 euros ;
- Partage 5/6/7 : 1.500 euros ;
- Carré Rive Gauche : 1.430 euros ;
- Sports 7 : 1.000 euros ;
- Loisirs et Progrès : 800 euros ;
- Entraides et Sourire de Saint-François-Xavier : 800 euros ;
- ArkéoTopia : 600 euros ;
- Intemporelles, un temps pour elles : 600 euros ;
- Belle & Bien : 600 euros
- Led by HER : 600 euros ;
- Une Histoire Familiale : 600 euros ;
- Scouts Unitaires de France : 600 euros.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération
2015 DDCT 133

Pour : 14 (dont 3 pouvoirs écrits)
Contre : /
Abstention : /
Ne prend pas part au vote: /

L'ordre du jour principal est épuisé.

Madame le Maire annonce les trois prochaines dates et horaires des Conseils de quartier :

- 1^{er} décembre : Saint-Thomas d'Aquin, à 18h30, à la Mairie ;
- 2 décembre : Gros-Caillou, à 18h30, à la Maison des Associations ;
- 7 décembre : Invalides, à 18h30, à la Mairie, prévu le 18 novembre initialement

Madame Philippine HUBIN s'interroge sur le fait que Monsieur LE ROUX et Madame EDOU ne président pas de bureau de vote lors des prochaines élections régionales.

Madame EDOU indique être en mission à l'étranger lors du scrutin.

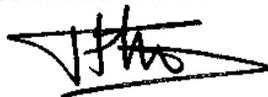
Madame le Maire rappelle que le vote est un devoir civique et que de nombreux habitants du 7^e se sont engagés pour tenir les bureaux de vote de l'arrondissement. Elle regrette l'absence de Madame EDOU les jours du scrutin.

Monsieur BERNARD félicite Madame le Maire que l'affiche sur l'opération Eco-mouton est celle que la Mairie de Paris a retenue pour l'exposition qu'elle organise dans le cadre de la COP 21 pour les initiatives de la planète en matière d'écologie responsable.

Madame le Maire se félicite de cette opération votée à l'unanimité au Conseil de Paris, et qui a maintenant une dimension internationale. Elle remercie à son tour Monsieur BERNARD pour cette initiative.

La séance est levée à 19h07.

Le Secrétaire de Séance



Philippine HUBIN

Le Maire du 7^e arrondissement



Rachida DATI